PROCES VERBAL PROVISOIRE

Atelier de validation contradictoire de la réalisation des Indicateurs de Performance pour l'exercice 2024 des Annexes 2 et 3 au Contrat Cadre de Concession et de Licence et aux Contrats Dérivés relatifs à l'Exploitation de plusieurs parties du secteur de l'électricité sur le territoire de la République du Cameroun

Les 1er, 2, 3 et 4 juillet 2025 se sont tenues dans les salles de Conférences de la Direction Générale de ENEO sise à Bonanjo et Koumassi, les séances de concertation relatives à l'objet repris en titre. Lesdites séances de travail, sous la supervision des Directeurs Généraux de l'ARSEL et de ENEO, étaient conduites respectivement par Monsieur Ahmadou BOUBA OUMAROU, Directeur de la Régulation Technique à l'ARSEL et Monsieur BASSORO HAYATOU, Directeur de la Tarification et de la Régulation.

Y ont pris part, outre le personnel de l'ARSEL, des Responsables de ENEO en charge de la Régulation et Tarification, de la Production, de la Distribution et de la Commercialisation. Les différents comptes rendus signés par les parties sont joints en annexes du présent Procès-Verbal.

L'objectif de l'atelier a consisté d'une part, à vérifier et arrêter les valeurs des réalisations des indicateurs de performance des annexes 2 et 3 pour l'année 2024 et d'autre part, à évaluer les incitations contractuelles des segments Production, Distribution et Commercialisation.

Le calcul des incitations contractuelles par groupe d'indicateurs se fera après validation des investissements pour l'exercice 2024 par le Régulateur. Pour ce qui est des exercices 2021, 2022 et 2023, ce travail se fera en prenant en compte les investissements déjà validés par le Régulateur.

Le présent procès-verbal fait une synthèse des points convenus par les parties.

Pour le Segment de la Distribution

Concernant les observations formulées sur la documentation reçue par l'ARSEL : les parties ont convenu ce qui suit :

- le remplacement du libellé de la colonne « **lieu de l'interruption** » dans le Journal des Interruptions par le libellé « **localisation** » ;
- la poursuite de la mise à jour du système eJBI par l'intégration de la liste des Clients rattachés aux transformateurs MT/BT concernés par une interruption donnée. Toutefois, en attendant la mise à jour définitive dudit système, ENEO transmettra au Régulateur, outre les Puissances Nominales des transformateurs, la liste nominative des clients rattachés à chaque transformateurs MT/BT ainsi que les

informations relatives à leurs Puissances Souscrites et, le cas échéant à leurs Puissance Maximale Atteinte ;

- la transmission des journaux d'interruption chaque mois tel que prévu par le Contrat de Distribution Publique de l'Electricité. Toutefois, en raison des contraintes internes de ENEO, les parties ont convenu d'une périodicité trimestrielle pour la transmission desdits journaux.

Concernant la validation des indicateurs de performance :

L'évaluation des réalisations SAIFI-SAIDI 2024 faite par l'ARSEL avec et sans prise en compte des communiqués se présente comme suit :

Tableau 1 *: Réalisations des KPI du segment distribution pour l'exercice 2024.*

SAIDI - SAIFI 2024	Objectifs	Réalisation sans prise en compte des communiqués	Ecart par rapport à l'objectif	Réalisations avec prise en compte des communiqués	Ecarts par rapport à l'objectif	Gap par rapport à la prise en compte des communiqués
SAIDI (heures/client/an)						
NATIONAL	55,3	99,998	-44,698	68,987	-13,687	31,011
ZONE METROPOLITAINE	26,8	89,87	-63,07	68,795	-41,995	21,075
ZONE URBAINE	36,5	69,1	-32,6	44,413	-7,913	24,687
ZONE RURALE	87	155,92	-68,92	96,896	-9,896	59,024
SAIFI (Nombre/client/an)						
NATIONAL	20,9	48,215	-27,315	42,395	-21,495	5,82
ZONE METROPOLITAINE	10,1	20	-9,9	16,807	-6,707	3,193
ZONE URBAINE	13,7	63,24	-49,54	57,644	-43,944	5,596
ZONE RURALE	33	77,16	-44,16	65,707	-32,707	11,453

	Objectifs	Réalisations	Ecarts
FIABILITE DES DEPARTS HTA (%)	87	73,08	13,92
RENDEMENT DE DISTRIBUTION (%)	75,5	71,52	3,98
DELAIS DE REMPLACEMENT DES TRANSFORMATEURS MT/BT DEFECTUEUX (%)			
ZONE METROPOLITAINE	100	76,19	23,81
ZONE URBAINE	100	25,93	74,07
ZONE RURALE	100	37,04	62,96
ECHANTILLON DE CLIENTS BT (%)	2,1	0,41	1,69
ECHANTILLON DES POSTES HTA/BT (%)	12,5	0	12,5

Au regard du tableau ci-dessus et des principes arrêtés par les parties dans le Procès-Verbal du 30 août 2024, notamment en ce qui concerne les Travaux Programmés en

Distribution et la communication desdits travaux dans les plateformes convenues, l'opérateur n'a pas atteint les objectifs fixés pour ce qui est des indicateurs de performance.

Eneo sollicite de faire une nouvelle simulation et revenir vers le Régulateur avec les résultats correspondants. Le Régulateur a accédé à cette demande et a accordé un délai d'une semaine (Vendredi 11 juillet 2025). Une séance de travail sera organisée pour la validation des indicateurs de performance pour l'exercice 2024 à cet effet.

Au terme des travaux, des résolutions suivantes concernant le segment Distribution ont été prises :

Pour ENEO :

- transmettre la liste des postes et transformateurs MT/BT assortis des clients connectés suivant : le nombre de clients, la puissance souscrite/installée et la puissance maximale atteinte par transformateur MT/BT ;
- transmettre la liste des transformateurs HTA/BT YTD 2025 plus tard le 15 juillet 2025 ;
- transmettre la liste des départs MT et des transformateurs MT/BT par réseau isolé au plus tard le 15 juillet 2025 ;
- prendre en compte toutes les interruptions du réseau MT du poste source jusqu'au bout de ligne MT en passant par l'artère principale et l'ensemble des dérivations liées au départ considéré ;
- transmettre la liste des compteurs intelligents par catégories de clients (résidentiels, non résidentiels, éclairage public, Administration Publique) et par zones (urbaine, métropolitaine et rurale) ;
- améliorer le journal de gestion des communiqués en y intégrant un code unique par communiqué qui devra obligatoirement être associé à l'incident concerné dans le journal d'interruptions.

Pour ARSEL :

Organiser des descentes sur le terrain pour la vérification de l'effectivité de l'installation des compteurs intelligents ainsi que des paramètres de qualité de service (fréquence, tension, coupures, puissance, etc.) chez les Clients BT conformément aux exigences des annexes 2 et 3 à l'avenant N°3 au Contrat Cadre de Concession et Licence.

Pour ARSEL et ENEO :

- tenir des séances de travail à des fréquences trimestrielles pour le suivi des KPIs du segment distribution ;
- organiser une visioconférence en fin juillet 2025 pour le chronogramme de discussion au sujet du développement de l'outil de collecte et traitement des

données propres aux interruptions Basse Tension. ENEO devra à cet effet préparer les éléments y relatifs.

Pour le Segment de la Production

Les parties ont fait des présentations Power Point afin d'évaluer les écarts et les corriger le cas échéant. Les résultats des réalisations validées conjointement sont indiqués comme suit :

Concernant le taux de disponibilité des centrales hydroélectriques et du taux de disponibilité des centrales de production thermique

Les réalisations des performances des centrales hydroélectriques et thermiques ci-après pour l'année 2024 qui ont été conjointement arrêtées sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : *Réalisations du taux de disponibilité des centrales hydroélectriques et thermiques.*

Ouvrages	Taux de disponibilité contractuel			Réalisations		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
SONGLOULOU	82,5 %	82,6 %	82,7 %	93,46%	95,94%	97,77 %
EDEA	82,1 %	82,2 %	82,3 %	89,53%	88,77%	87,14%
LAGDO	66,6%	89,5 %	90,2 %	97,55%	95,17%	94,96%
THERMIQUE D'APPOINT			93,73%	73,83%	80,99%	**79,63%**
THERMIQUE ISOLEE			83,73%	82,38%	87,03%	85,22%
HYBRIDE			90%	85,39%	87,54%	**88,36%**

Les réalisations annuelles des centrales thermiques d'appoint et hybrides (respectivement **79,63%** et **88,36%**) n'ont pas atteint la valeur contractuelle attendue (respectivement 93,73% et 90%) pour l'année 2024. Par ailleurs, de 2022 à 2024, l'évolution de la trajectoire des réalisations du taux de disponibilité des centrales thermiques d'appoints et isolées est en dent de scie, et celle des centrales thermiques hybrides est ascendante.

Concernant le taux de disponibilité des combustibles.

L'ARSEL observe que ENEO indique une réalisation du taux de disponibilité de combustibles dans les centrales thermiques isolées de 14, 37 jours pour l'exercice 2024 soit un surplus de + 4 jours 8 heures 52 minutes et 48 secondes par rapport à l'objectif contractuel de 10 jours. Ce résultat vient du fait que la consommation de combustibles journalière en fonctionnement normal (L/J) pris en compte dans le fichier n'a pas été actualisé en fonction de l'évolution de la demande de l'exercice 2024. Après échanges, les équipes ont convenu de corriger la consommation de combustibles journalière en fonctionnement normal en considérant une augmentation de la demande dans les réseaux isolées de 9,6%. Le tableau ci-dessous indique la réalisation corrigée qui a été conjointement arrêtée pour l'exercice 2024.

Tableau 3 *: Réalisation du taux de disponibilité de combustibles des centrales thermiques isolés.*

Indicateur de performance	Taux de disponibilité des combustibles contractuel			Réalisations		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Taux de disponibilité des centrales isolées	10	10	10	6,74	11,88	13,11

La réalisation du taux de disponibilité annuel des combustibles des centrales thermiques isolées est au-dessus de la valeur contractuelle attendue pour l'année 2024 de + 3 jours 2 heures 38 minutes et 24 secondes. Par ailleurs, de 2022 à 2024, l'évolution de la trajectoire des réalisations du taux de disponibilité des combustibles des centrales thermiques isolées est ascendante.

Estimation des pénalités pour le groupe d'indicateur de performance de la production hydroélectrique et la production thermique.

L'ARSEL a fait un exercice de simulation de la pénalité sur la base du fichier des investissements par groupe d'indicateurs de performance de 2024 remis par ENEO. Il ressort de cette simulation un montant de **1 144 442 361 FCFA** induit essentiellement par la production thermique.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

Pour ENEO :

- transmettre à l'ARSEL le fichier de investissements par groupe d'indicateur de performance des années 2021, 2022 et 2023 ;
- s'accorder avec l'équipe ARSEL sur la tenue d'une séance de travail au sujet des points de discussion encore en suspens. Il s'agit des problématiques relatives aux boues, à la consommation spécifique, au reliquat du fuel des audits de 2022 et 2023, à la procédure d'audit, au test de performance, à la validation de la consommation de combustible journalière.

Pour ARSEL :

- organiser une séance de travail à Douala-Bassa du 22 au 25 juillet 2025 sur :
 - la consommation spécifique ;
 - la signature de la procédure d'audit et le déploiement des équipes sur le terrain ;
 - l'évaluation, le protocole et le choix du site du test de performance dans une centrale thermique isolée ;
 - les points en suspens des audits de combustibles 2022 et 2023 ;

- la méthodologie de calcul de la quantité de combustible journalière en fonctionnement normal et l'actualisation des impompables dans les sites thermiques ;

➢ organiser les missions de descente sur le terrain relativement aux points issues de la séance de travail sus évoqué.

Pour le Segment Commercialisation

Au terme des échanges, les réalisations sont indiquées dans le tableau ci-après.

***Tableau 4** : Taux d'accès à l'électricité 2024*

Zones	Objectifs		Total objectifs	Réalisations 2024		Total réalisations	Ecarts
	Premier accès	Régularisation		Premier accès	Régularisation		
METRO	19 091	31 990	51 081	83 578	18 490	102 068	+50 987
RURAL	29 191	4 570	33 761	22 448	21 855	44 303	+10 542
URBAN	16 017	9 140	25 157	26 824	5 980	32 804	+7 647
Total Objectifs Annuel			**109 999**	**Total Réalisations Annuel**		**179 175**	**+69 176**

Les objectifs globaux des branchements (premiers accès et régularisations) ont été atteints, avec un total de 179 175 branchements réalisés, contre 109 999 fixés par l'avenant n° 3, soit un excédent de 69 176 branchements.

Bien que les objectifs globaux des branchements premier accès aient été atteints, il convient de noter qu'ENEO n'a pas été performant en zone rurale, avec un déficit de 6 743 branchements.

On note aussi que les objectifs de branchement en régularisation en zone métropolitaine et urbaine n'ont pas été atteints, avec des déficits respectifs de 13 500 et 3 160 branchements.

Les résolutions suivantes ont été prises :

Pour ENEO :

➢ transmettre à l'ARSEL au plus tard le 7 juillet 2025, un dictionnaire des sigles du journal des ventes ainsi que celui des branchements remis à l'ARSEL;

➢ insérer dans le journal des branchements les informations suivantes: la date de demande, la région administrative, les coordonnées GPS, le numéro du point de livraison et la catégorie du client ;

➢ transmettre à l'ARSEL le journal des branchements du premier semestre 2025 au plus tard le 15 juillet 2025 ;

➢ transmettre à l'ARSEL le journal des branchements de l'année 2024 au plus tard le 20 août 2025;

- insérer dans le journal des ventes les informations suivantes: le nom du client, le numéro du contrat, la puissance souscrite et la catégorie ;
- proposer à l'ARSEL au plutard le 7 juillet 2025, une méthodologie d'échantillonnage par zone (métropolitaine, rurale et urbaine) et par catégorie (éclairage public, domestique et professionnel) des compteurs intelligents basse tension;
- transmettre mensuellement à l'ARSEL les journaux des ventes.

Pour ARSEL et ENEO :

Tenir des séances de travail trimestriellement pour le suivi des KPIs du segment commercialisation.

En foi de quoi le présent Procès-Verbal est établi en deux (02) copies originales pour servir et valoir ce que de droit. /-

Fait à Douala, le 4 juillet 2025

Ont signé

Pour ARSEL

Ahmadou BOUBA OUMAROU
Ingénieur en Génie Electrique & Electronique
Directeur de la Régulation Technique, ARSEL

Pour ENEO

eneo
BASSORO Hayatou
Directeur de la Tarification et de la Régulation

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ARSEL
Electricity Sector Regulatory Board

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FEUILLE DE PRESENCE

Date : 04/07/2025
Lieu : Salle de conférence - KOUMASSI/ENEO
Objet : Validation contradictoire KPIs 2024

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
1	Ahmadou BOUBA OUMAROU	ARSEL/DRT	699957052	abouba9@yahoo.com	
2	BASSORO Hayatou	ENEO/DTR	690205098	bassoro.hayatou@eneo.cm	
3	ONASSEN G.	ARSEL/DRT/SDRIP	~~691647212~~ oniasseamoutoe@yahoo.fr		
4	Léonie Ngane	ENEO/DTR/RTEE	691812494	leonie.essama@eneo.cm	
5	Anne-Claude Mpai	ENEO/DTR	691810997	anneclaude-mpai@eneo.cm	
6	EKINDI Wily FRANCK	ENEO/DTR	694314746	Franck.ekindi@eneo.cm	
7	BOOLO. NTANG Marcel	ARSEL CSEREE	675460207	marcelntang@yahoo.fr	
8	MAMMA Lydie	ARSEL	675237237	lmammaw.arsel-cm.org	

9	ABANDA Cécile	ARSEL/AN	696133550	gaellehealthenas1@gmail.com	
10	FO-FETH ESSOFATH	ARSEL/CSRC	693166475	foyehessof@yahoo.com	
11	NGUEPI G.	ARSEL/Dy	677624498	gilbertnguepi@yahoo.fr	
12	KUETE NKONDA GABIN	ENEO/DTR	692399648	gabin.kuete@camlight.cm	
13					
14					
15					